



Dominique TIAN
Député des Bouches-du-Rhône
1^{er} Adjoint au Maire de Marseille

Marseille, le 09 mars 2015

Rhône

Fédération Des Sociétés Nautiques Des Bouches Du

233 corniche Prés J F Kennedy
13007 MARSEILLE

N/Réf : DT/NA/03-2015

Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez sûrement constaté une taxe de mouillage pour les bateaux de plaisance a été votée dans la nuit du 02 mars 2015 à l'Assemblée Nationale. Je trouve ce nouvel impôt particulièrement injuste et scandaleux. Je m'y suis formellement opposé. Aussi je tenais à vous faire part de la teneur des débats qui ont eu lieu.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans la presse, devant les clubs nautiques ainsi qu'aux professionnels de la plaisance, je suis totalement opposé à cette mesure anti-économique qui ruinerait la plaisance française, ses 5000 entreprises, ses 40 000 emplois et qui grèverait encore une fois le pouvoir d'achat des petits plaisanciers, largement majoritaires sur nos côtes, notamment à Marseille. L'exemple de la Sardaigne entre 2003 et 2006 est particulièrement significatif du danger que représente cette taxe.

Vous trouverez ci-joint ma réaction dans la presse ainsi que le compte rendu du scrutin.

Malgré les oppositions des députés UMP, le Gouvernement a soutenu cette mesure et l'a fait adopter par la majorité socialiste.

Désormais, le texte va être transmis en seconde lecture au Sénat. Je demande à mes collègues sénateurs de supprimer cette taxe injuste car il en va de l'intérêt de la plaisance et du nautisme en France.

Restant à votre écoute sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Dominique TIAN

PJ : 2